

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation d'adhérer au Groupement de Commandes pour l'acquisition de matériels destinés aux Cantines Scolaires.

Le Comité de Gestion du F. A. S. O. a accordé à la Commune de Saint-Denis pour ses Cantines Scolaires le matériel suivant :

- 10 chambres froides
- 20 réfrigérateurs
- 20 éplucheuses
- 20 essoreuses à salade
- 20 friteuses
- 10 coupe-pain électriques.

Le règlement de la dépense sera assuré sur le Budget Communal et le matériel inscrit à l'inventaire. Les justificatifs de paiement ainsi que le numéro d'ordre seront ensuite adressés à la Préfecture et les services (DEC/2) transmettront les documents à la Caisse d'Allocations Familiales qui procédera au remboursement des des délais très brefs.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Nous ne faisons pas partie de ce groupement pour la bonne raison qu'à Saint-Denis, nous obtenons de meilleurs prix. Le FASO nous propose d'adhérer au Groupement des Commandes pour l'acquisition de matériels.

M. DUPUIS - Ce matériel est-il nécessaire ?

LE MAIRE - Notre commande porte sur les chambres froides, les réfrigérateurs et les friteuses.

M. DUPUIS - Est-ce que cette adhésion entraîne une obligation absolue et définitive vis-à-vis de ce groupement ?

LE MAIRE - Non, il ne s'agit que de cet achat.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

9/10 ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur des Finances

et des Collectivités Locales

Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme

St-Denis, le 27 mai 1977

Le Chef de Bureau délégué

J. LACOSTE